

## DEPARTEMENT DU LOT

SYNDICAT  
DES EAUX  
DU SUD EST DU LOTPlace de la Mairie  
46 260 VARAIRE

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-cinq à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Vaylats sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

MORICE Pierre, NODARI Sébastien, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, VALETTE Roselyne.

**Absents représentés (1)** : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur PECH.

**Absents excusés (6)** : Mmes et MM BURG Pierre, ESTIVAL René, GOURGOU Jean-Pierre, HAUVETTE Alix, MASSY Christian, TRAVERSAC David.

**Absents (9)** : Mme et MM. ALIBERT-SENS Charles-Louis, CAMMAS Francis, COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme, MAROT Michel, NOUVIALE Arnaud, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude, WAGNER Marie-France.

Madame Michèle FOLICHON est désignée en tant que secrétaire de séance.

**Objet** : Saillac et Bach – renouvellement réseau AEP (Treboules – Les Escuberts – Sénailac) : attribution de travaux

Monsieur le Président rappelle au comité syndical le projet de renouvellement du réseau sur les communes de Saillac et Bach pour les lieux-dits de Treboules, Les Escuberts et Sénailac.

Le projet a été adopté par le comité syndical le 24 mars 2025 avec une estimation de 240 000 € HT de travaux concernant la présente consultation.

Le dossier de consultation des entreprises a été établi en interne par le syndicat, en optant pour une dévolution des marchés selon la procédure adaptée.

Le déroulement de la procédure se résume comme suit :

- Envoi de l'AAPC le 26/05/2025
- Parution le 28/05/2025 sur la plateforme de dématérialisation et le 29/05/2025 dans la Dépêche du Midi,
- Date limite de remise des offres : 03/07/2025 à 15 h
- 4 offres ont été reçues.

Monsieur le Président après analyse des offres, propose de retenir pour la variante obligatoire (trancheuse) qui entre dans l'enveloppe budgétée le groupement CHASSAING TP – BAYOL pour un montant de 159 991,53 € HT.

**Délibération 2025/22****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS****Nombre de délégués votants : 35**

**Présents (18)** : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, AYMARD Marcel, CONTE Christian, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine, FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, GENET Mylène, ISSALY Jacques, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions de Monsieur le Président de retenir la variante obligatoire et de l'attribuer au groupement CHASSAING-BAYOL pour un montant de 159 991,53 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché pour le montant susvisé ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**Certifié exécutoire**

**Transmis en Préfecture le 29 JUIL. 2025**

**Publié ou notifié le 29 JUIL. 2025**

**Le Président**

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.**

**Pour copie certifiée conforme au registre.**

**A Vaylats, le 28 juillet 2025**

**Le Président**

  


Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot  
Place de la mairie - 46260 VAYLATS

  
**Didier PECH**

Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot  
Place de la mairie - 46260 VAYLATS